

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** PROBAU PRO Pistolenschaum
- **Code du produit:** 27268 (SDB-Nr.: 27280L)
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Colle, Produit d'étanchéité
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
quick-mix Gruppe GmbH & Co. KG  
Mühlenschweg 6  
D-49090 Osnabrück
- **Service chargé des renseignements:**  
Abteilung: Technische Beratung  
Telefon: +49 (0)541 601-601  
EMail: info@quick-mix.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**  
Giftinformationszentrum Nord (GIZ Nord) Universität Göttingen,  
Tel.: (0551) 19240

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02









- **Mention d'avertissement** Danger
- **Mentions de danger**  
H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- **Conseils de prudence**  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.  
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
- **Indications complémentaires:**  
Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
- **2.3 Autres dangers**  
Risque de formation de mélanges explosifs/facilement inflammables en cas d'aération insuffisante et/ou lors de l'utilisation.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

(suite page 2)

**Nom du produit: PROBAU PRO Pistolenschaum**

(suite de la page 1)

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Caractérisation chimique: Mélanges****Composants dangereux:**

CAS: 115-10-6	oxyde de diméthyle	10 - < 25%
EINECS: 204-065-8	 F+ R12	
	 Flam. Gas 1, H220	
CAS: 75-28-5	isobutane	2,5 - < 10%
EINECS: 200-857-2	 F+ R12	
	 Flam. Gas 1, H220	
CAS: 74-98-6	propane liquéfié	2,5 - < 10%
EINECS: 200-827-9	 F+ R12	
	 Flam. Gas 1, H220	
CAS: 6425-39-4	2,2'-Dimorpholinyl-diéthylether	1 - < 2,5%
EINECS: 229-194-7	 Xi R36/38	
	 Eye Irrit. 2, H319	

• **Indications complémentaires:** Pour les textes intégraux des phrases R, H et EUH, voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Remarques générales:**

Éloigner les victimes de la zone dangereuse. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer la notice d'utilisation ou la fiche de données de sécurité).

**Après inhalation:**

Assurer un apport d'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'apnée, pratiquer une respiration artificielle.

**Après contact avec la peau:**

En cas de contact avec la peau, la laver immédiatement avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux:**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement, en tenant les paupières ouvertes, pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

• **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Risque de collage de la peau et des yeux par la mousse durcie.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

• **Moyens d'extinction:** Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), mousse, poudre d'extinction

• **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau plein.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il y a risque de formation de ce qui suit : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique).

Les vapeurs, en contact avec de l'air, sont susceptibles de former un mélange explosif.

• **5.3 Conseils aux pompiers** Ne pas respirer des gaz d'explosions et d'incendies.

**Équipement spécial de sécurité:**

Porter un équipement de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

**Autres indications**

Utiliser de l'eau pulvérisée pour protéger les individus et pour refroidir les récipients dans la zone dangereuse. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou dans les eaux.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Éliminer toute source d'allumage.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas inhaler la vapeur/l'aérosol.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou dans les eaux. Ne pas laisser pénétrer dans le sol/le sous-sol.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer un apport d'air suffisant. Laisser se solidifier. Collecter par voie mécanique.

(suite page 3)

**Nom du produit: PROBAU PRO Pistolenschaum**

(suite de la page 2)

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Traiter le matériau collecté comme indiqué au chapitre Élimination.  
Manipulation, équipement de protection individuelle : voir Mesures de protection aux points 7 et 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Assurer une aération suffisante et une aspiration ponctuelle sur les points critiques. Ne pas utiliser dans des locaux fermés.

**Préventions des incendies et des explosions:**

Le récipient est sous pression. Protéger contre le rayonnement du soleil et contre des températures supérieures à 50 °C. Même après utilisation, ne pas ouvrir en forçant ni faire brûler. Ne pas diriger le jet sur des flammes ou sur un objet incandescent. Tenir à l'abri de toute source d'inflammation - ne pas fumer. Conserver hors de portée des enfants.

Les vapeurs, en contact avec de l'air, sont susceptibles de former des mélanges explosifs. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage:**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker le récipient dans un endroit froid et bien aéré.

**Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker ensemble avec : des agents d'oxydation

**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre le rayonnement du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C/122 °F. Température de stockage recommandée : 15 à 23 °C. La durabilité du produit dépend de la température et de la durée de stockage et sera nettement réduite si la température de stockage est supérieure à 23 °C.

**Classe de stockage:** Selon le règlement technique allemand concernant les produits dangereux TRGS 510 : 2B

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) néant.****RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****115-10-6 oxyde de diméthyle**

1000 ppm	1900 mg/m <sup>3</sup>	8(II) Spitzenbegr.
----------	------------------------	--------------------

**75-28-5 isobutane**

1000 ppm	2400 mg/m <sup>3</sup>	4(II) Spitzenbegr.
----------	------------------------	--------------------

**74-98-6 propane liquéfié**

1000 ppm	1800 mg/m <sup>3</sup>	4(II) Spitzenbegr.
----------	------------------------	--------------------

**Remarques supplémentaires: -****8.2 Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuel:**

L'équipement de protection individuelle mis en œuvre doit être adapté à la situation ainsi qu'à la concentration et à la quantité de la substance dangereuse traitée. La résistance aux substances chimiques doit être clarifiée avec le fournisseur.

**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ni manger, ni boire, ni fumer, ni priser sur le poste de travail. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

**Protection respiratoire:**

Une protection respiratoire est nécessaire en cas d'aération insuffisante.

Appareil respiratoire approprié : appareil avec filtre à gaz (DIN EN 141).

**Protection des mains:**

Matériau approprié : caoutchouc butyle.

La nature des gants de protection contre les substances chimiques doit être adaptée à la situation, à la concentration et à la quantité de la substance dangereuse traitée.

**Protection des yeux:** Porter une protection facial/des lunettes de protection.

**Protection du corps:** Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

**Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**

voir chapitre 7. Des mesures dépassant ce cadre ne sont pas nécessaires.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****Aspect:**

**Forme:** Aérosol

**Couleur:** Blanc

**Odeur:** Caractéristique

(suite page 4)

**Nom du produit: PROBAU PRO Pistolenschaum**

(suite de la page 3)

· <b>valeur du pH:</b>	non applicable
· <b>Changement d'état</b>	
<b>Point de fusion:</b>	non applicable
<b>Point d'ébullition:</b>	Non applicable
· <b>Point d'éclair</b>	Non applicable.
· <b>Température d'inflammation:</b>	> 230 °C
· <b>Auto-inflammation:</b>	Il n'y a pas d'informations disponibles.
· <b>Danger d'explosion:</b>	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
· <b>Inférieure:</b>	1,5 Vol %
· <b>Supérieure:</b>	26,2 Vol %
· <b>Pression de vapeur:</b>	non déterminé
· <b>Densité:</b>	Non déterminée.
· <b>Densité de vapeur.</b>	non défini
· <b>Vitesse d'évaporation</b>	inconnu
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	pratiquement insoluble
· <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	non défini
· <b>Viscosité:</b>	
<b>Dynamique:</b>	non applicable
<b>Cinématique:</b>	non applicable
· <b>9.2 Autres informations</b>	aucun/aucune

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas de données disponibles pour le mélange.
- **10.2 Stabilité chimique** Le produit est stable lorsqu'il est stocké à des températures ambiantes normales.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Réactions exothermiques avec des : agents d'oxydation : fortes.  
Une formation de mélanges de vapeur/air explosibles/facilement inflammables est possible lors de l'utilisation.
- **10.4 Conditions à éviter**  
Tenir à l'écart de la chaleur/d'étincelles/de flammes nues/de surfaces chaudes. - Ne pas fumer.  
Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C. Tout échauffement augmente la pression et entraîne un risque d'éclatement.
- **10.5 Matières incompatibles:** Réactions exothermiques avec des : agents d'oxydation : fortes.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Produits de décomposition dangereux : monoxyde de carbone. dioxyde de carbone. cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique).

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**  
Toxicocinétique, métabolisme et partage  
Pas de données disponibles pour le mélange.
  - **Toxicité aiguë**
  - **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
- 
- 115-10-6 oxyde de diméthyle**  
Inhalatoire LC50/4 h 309 ppm (Ratte)
- 6425-39-4 2,2'-Dimorpholinyl-diéthylether**  
Oral LD50 2020 mg/kg (Ratte)  
Dermique LD50 3030 mg/kg (Kaninchen)
- **Effet primaire d'irritation:**
  - **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
  - **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.12.2015

Révision: 11.12.2015

**Nom du produit: PROBAU PRO Pistolenschaum**

(suite de la page 4)

- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- **12.1 Toxicité** Pas de données disponibles pour le mélange.
- **Toxicité aquatique:**  
**115-10-6 oxyde de diméthyle**  
EC50/48h > 4,4 mg/l (Daphania magna (großer Wasserfloh)) (Akute Crustaceatoxizität)  
ErC50/96h 154,9 mg/l (-) (Akute Algentoxizität)  
LC50/96h > 4,1 mg/l (Gu) (Akute Fischtoxizität)
- **6425-39-4 2,2'-Dimorpholinyl-diethylether**  
LC50/96h > 2150 mg/l (-) (Akute Fischtoxizität)
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles pour le mélange.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**  
Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

CAS-Nr.	Désignation	Log Pow
115-10-6	Dimethylether	0,1
75-28-5	Isobutan	2,8
74-98-6	Propan	2,36
6425-39-4	2,2'-Dimorpholinyl-diethylether	0,5

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas de données disponibles pour le mélange.
- **Autres indications écologiques:**  
D'après les critères de classification et de marquage de la CE relatifs aux « substances dangereuses pour l'environnement » (93/21/CEE), l'agent/le produit n'exige pas de marquage « dangereux pour l'environnement ».
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB** Pas de données disponibles pour le mélange.
- **PBT:** Pas de données disponibles pour le mélange.
- **vPvB:** Pas de données disponibles pour le mélange.
- **12.6 Autres effets néfastes** aucun/aucune

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Elimination conformément aux prescriptions locales.
- **Code déchet:**  
Code de déchet relatif au produit  
160504 Déchets non décrits ailleurs dans la liste ; gaz dans des récipients sous pression et produits chimiques mis au rebut ; gaz à base de substances dangereuses dans des récipients sous pression (y compris halons)  
Classé comme déchet dangereux.
- Code de déchet relatif aux restes du produit  
170203 Déchets de construction et de démolition (y compris déblais provenant de sites contaminés) ; bois, verre et matière plastique ; plastique
- Code de déchet relatif à l'emballage non nettoyé  
080409 Déchets provenant de la FFDU de revêtements (peintures, laques, email), colles, masses d'étanchéité et encres d'imprimerie ; déchets provenant de la FFDU de colles et de masses d'étanchéité (y compris matériaux hydrofuges) ; déchets de colles et de masses d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.
- En Allemagne, reprise sans frais supplémentaires par la société PU-Dosen-Recycling GmbH & Co. BetriebsKG (PDR), Am alten Sägewerk 3, D-95349 Thurnau. Commande et enlèvement via tél. 0800-7836736 ou fax 0800-7836737.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** 1950
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 1950 AÉROSOLS
- **IMDG** AEROSOLS

(suite page 6)

Date d'impression : 11.12.2015

Révision: 11.12.2015

**Nom du produit: PROBAU PRO Pistolenschaum**

(suite de la page 5)

- IATA AEROSOLS, inflammable
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 2

## · ADR



- Classe 2 Gaz.
- Étiquette 2.1

## · IMDG



- Class 2 Gaz.

## · IATA



- Class 2.1
- 14.4 Groupe d'emballage
- ADR, IMDG, IATA néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement: DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non
- Marine Polluant: -
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur voir chapitres 6 à 8  
Attention: Gaz.
- No EMS: F-D,S-U
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non pertinente

## · ADR

- Quantités limitées (LQ) 1 L
- Catégorie de transport 2
- Code de restriction en tunnels D
- "Règlement type" de l'ONU: UN1950, AÉROSOLS, 2.1

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions de l'UE

Indications relatives à la directive COV : 25,4 %

## · Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P3b AÉROSOLS INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

## · Prescriptions nationales:

- Indications sur les restrictions de travail: -

## · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de sécurité des substances contenues dans ce mélange n'a été effectuée.  
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Les indications dans la fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations sont à titre indicatif et servent à vous permettre une manipulation sûre du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité, lors du stockage, lors du transport et lors de l'élimination. Les indications ne sont pas transférables à d'autres produits. Si le produit est mélangé ou ajouté à d'autres matériaux ou utilisé en liaison directe avec de tels produits, ou s'il est soumis à un traitement, les indications dans cette fiche de données de sécurité, dans la mesure où rien d'autre n'en découle explicitement, ne peuvent pas être transférées au nouveau produit.

(suite page 7)

**Nom du produit: PROBAU PRO Pistolenschaum**

(suite de la page 6)

• **Phrases importantes**

- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H229 Le récipient est sous pression : il risque d'éclater sous l'effet de la chaleur.
- EUH 204 Contient des isocyanates. Peut provoquer des réactions allergiques.
- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- R12 Extrêmement inflammable.
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

• **Acronymes et abréviations:**

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Gas 1: Flammable gases, Hazard Category 1
- Flam. Aerosol 1: Flammable aerosols, Hazard Category 1
- Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

- **Sources** Les indications proviennent des livres de référence et de la littérature.